## ADES CFA



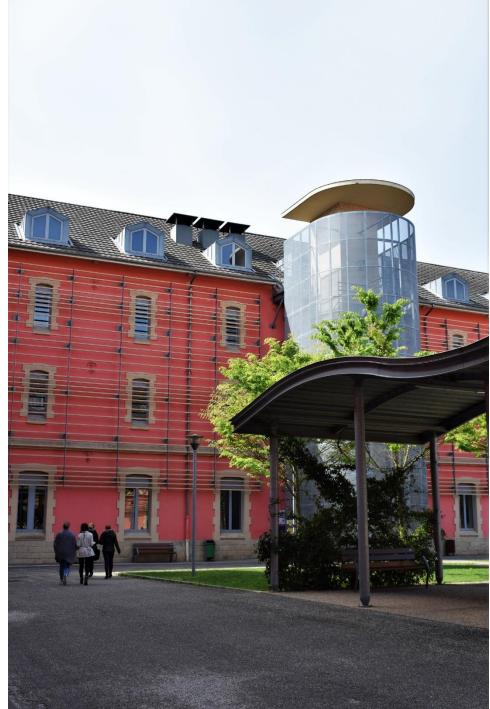




# Les aides aux apprentis







#### **FRAIS ANNEXES**

uniquement pour les apprentis du secteur privé

## Aides aux repas et nuitées pendant le temps de formation

Prise en charge des frais de repas et d'hébergement

- 3€ par repas
- 6€ par nuitée
- 1 En fin de regroupement (semaine(s) de formation) l'apprenti remet au secrétariat pédagogique les justificatifs repas
- 2 En fin de mois la quittance de loyer pour justifier les nuitées
- Le CFA rembourse l'apprenti le 15 du mois suivant la remise des justificatifs

#### **FRAIS ANNEXES**

uniquement pour les apprentis du secteur privé

## Aide au premier équipement

Un forfait de 500€ au titre de l'aide au premier équipement informatique (ordinateur, tablettes, clés 4G...) est prévu dans la convention signée entre l'employeur et l'ADES-CFA

- L'OPCO valide cette aide
- Le CFA met à disposition ce matériel, ou acquiert du matériel pour mise à disposition de l'apprenti
- Une convention de prêt est signée entre l'apprenti et le CFA

L'ADES dispose d'un parc de prêt d'ordinateurs. Selon les situations les apprentis du secteur public peuvent bénéficier de prêt d'un ordinateur.

#### AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

uniquement pour les apprentis du secteur privé

- Accessible lorsque l'apprenti est engagé dans un parcours d'obtention de permis B
- Aide forfaitaire de 500€
- L'apprenti demande au CFA la mise en place de l'aide
- La demande d'aide est complétée et signée par l'apprenti
- Copie recto verso de sa carte nationale d'identité ou de son passeport ou de son titre de séjour en cours de validité
- Copie de devis ou facture de l'école de conduite datant de moins de douze mois avant la demande d'aide
- •Le CFA verse à l'apprenti ou à l'auto-école le forfait de 500€

### LA CARTE ETUDIANT DES METIERS

- Cette carte permet à son titulaire de faire valoir sur l'ensemble du territoire national la spécificité de son statut auprès des tiers, pour accéder à des réductions tarifaires identiques à celles dont bénéficient les étudiants de l'enseignement supérieurs :
  - Accès aux restaurants et hébergements universitaires
  - Accès aux activités sportives, cultures, de loisirs

## **DIVERSES AIDES**

# PRISE EN CHARGE OBLIGATOIRE DES FRAIS DE TRANSPORT EN COMMUN

• L'employeur doit prendre en charge 50% du prix des titres d'abonnement souscrits par le salarié pour l'intégralité du trajet entre résidence habituelle et lieu de travail accompli au moyen de services de transports publics (train + bus, tram..). Sont compris les locations de vélo

## CAISSE DE RETRAITE, PREVOYANCE, COMPLEMENTAIRE SANTE

• Les caisses de retraite (AGIRC-ARRCO), de prévoyance (ex. APICIL), de complémentaire santé auxquelles sont rattachés vos employeurs peuvent à travers leur branche action sociale étudier un soutien financier ponctuel

## **DIVERSES AIDES**

#### **SELON VOTRE SITUATION**

Aide au logement

https://www.caf.fr/

Prime d'activité = en complément de votre salaire

https://wwwd.caf.fr/wps/portal/caffr/simulateurpa/

- Mobilijeune = aide au logement permet prise en charge d'une partie du loyer https://mobilijeune.actionlogement.fr
- Action logement = Tout savoir sur les aides

https://www.actionlogement.fr/entreprise/actualites/rentree-2021-des-aides-pour-agir-sur-le-pouvoir-d-achat

Visale - La caution Nouvelle(s) Génération(s)
Replay du webinaire Visale : bilan et évolution 2021 – Visale

https://alternant.actionlogement.fr/questionnaire

Pôle emploi

https://www.pole-emploi.fr/accueil/

Fonds social d'aide aux apprentis

Fonds social formation (nouvelle-aquitaine.fr)

#### Pour plus d'informations

**Association Nationale des Apprentis de France** 

Accueil - Association Nationale des Apprentis de France (ANAF) - Apprentissage - anaf.fr

Site recensant diverses aides + simulateur pour tester l'éligibilité

https://www.aide-sociale.fr/

Toutes les solutions pour l'avenir des jeunes (1 jeune 1 solution. gouv.fr)

Mobilité internationale

www.adesformations.fr | Mobilité internationale